

La municipalité de Deschambault-Grondines désire se départir du matériel usagé suivant :

Description du matériel

Matériel	Description	Quantité
Poubelle de métal	80 litres	4
Panier pour poubelle	80 litres	6
Baril de plastique avec couvercle	140 litres	10
Ponceau d'acier	20 pieds * 18 pouces	2
Boîte pour camion (pick up)	8 pieds, année 2000	1
Banc extérieur	Plastique et bois (de couleur)	5
Bidon de lait (sans couvercle)		6
Pièces de métier à tisser		
Pompe à feu		1

Veuillez noter que le matériel est vendu sans garantie.

Les personnes intéressées à acquérir ce matériel sont invitées à faire parvenir une offre à partir de la formule de soumission suivante.

Ces soumissions doivent être cachetées et porter sur l'enveloppe, la mention « Soumission – Disposition de matériel » ainsi que le nom du soumissionnaire. Elles sont reçues au bureau municipal, 120, rue St-Joseph, Deschambault-Grondines, Qc, G0A 1S0, jusqu'au lundi 12 juin 2017 à 11h. Seules les soumissions faites sur les formules de la municipalité seront valables. Les soumissionnaires peuvent assister à l'ouverture des soumissions au bureau municipal le lundi 12 juin 2017 à 11h.

La municipalité de Deschambault-Grondines ne s'engage à accepter aucune des soumissions reçues et peut annuler en tout temps le présent appel d'offres sans aucune réclamation des soumissionnaires.

Le soumissionnaire devra procéder au paiement complet du matériel lorsqu'il en prendra possession, et ce, dans un délai n'excédant pas trente (30) jours suivant l'acceptation écrite de l'offre par la municipalité.

Les demandes de renseignements doivent être adressées à info@deschambault-grondines.com.

Politique de gestion contractuelle

Suivant la loi, la municipalité de Deschambault-Grondines a adopté en décembre 2010, la politique de gestion contractuelle qui vise à assurer une saine concurrence entre les personnes voulant contracter avec celle-ci. Ladite politique est disponible sur le site internet de la municipalité. Par conséquent, tout soumissionnaire est tenu de respecter les dispositions applicables.

La municipalité rejettera automatiquement une soumission s'il est clairement établi qu'il y a eu collusion entre le soumissionnaire et toute autre personne en contravention à toute loi visant à lutter contre le truquage des offres.

L'adjudicataire devra, comme condition essentielle de l'octroi du contrat, déposer une déclaration affirmant solennellement que sa soumission a été préparée et déposée sans qu'il y ait eu collusion avec toute autre personne en contravention à toute loi visant à lutter contre le truquage des offres.

FORMULAIRE DE SOUMISSIONS

Je, soussigné _____, domicilié au _____
offre à la municipalité de Deschambault-Grondines d'acheter le matériel indiqué pour un montant de (veuillez détailler les prix dans le tableau suivant) :

Matériel	Prix offert	Quantité
Poubelle de métal		
Panier pour poubelle		
Baril de plastique avec couvercle		
Ponceau d'acier		
Boite pour camion (pick up)		
Banc extérieur		
Bidon de lait (sans couvercle)		
Pièces de métier à tisser		
Pompe à feu		

Signé ce _____^e jour de _____ 2017.

Soumissionnaire

Téléphone : _____

Courriel : _____